Mai 2009 - N° 19

La lettre du Cadeb

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Agenda associatif et activités du CADEB
Page 2

Le CADEB en AG
Page 3

La voie nouvelle RD 121
Page 4

Frais déductibles
Page 4

SNCF et riverains
Page 5

Les jardins de Carrières
Page 6

Natur'ville à Sartrouville
Page 6

Une première au Vésinet
Page 7

Trames vertes et bleues
Page 8

Les berges du Mesnil
Page 9

La Plaine de Montesson
Page 10

Yvelines: trop de nitrates
Page 11

Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle
Page 12

Dans la Boucle, jouons collectif

La boucle de Montesson est plutôt exemplaire à cet égard. C'est vrai pour les élus comme pour les associations. Pourtant, il ne faudrait pas s'endormir sur nos lauriers et s'arrêter en si bon chemin. Continuons à « jouer collectif.» C'est la condition de la réussite, pour une meilleure qualité de vie dans notre Boucle.

Dès 1988, les communes de la boucle de Montesson se sont regroupées dans un syndicat d'études et de programmation afin d'élaborer un schéma directeur local. Un premier document a été approuvé en 1992 et révisé en 1998 pour tenir compte des prescriptions du schéma directeur régional (SDRIF de 1994). Une nouvelle étape (et un changement de braquet) a été franchie avec la création de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS) en janvier 2006. Plusieurs documents sont en cours d'élaboration dans le domaine des déplacements, du logement et de l'urbanisme. Ils devraient marquer - du moins nous l'espérons - cette volonté de « vivre ensemble » dans la Boucle dans une perspective de développement durable.

Du côté des associations, le point de départ se situe en 1996 avec la création quasi simultanée du CADEB et de Réseau Vélo 78. Notre collectif, fondé par sept associations, en compte à ce jour une quinzaine. C'est un lieu de partage des connaissances, de mutualisation des compétences, de solidarité inter-associative. Le fonctionnement en collectif permet la coordination des actions dans le sens de l'intérêt général au-delà des intérêts particuliers. C'est le contraire du chacun pour soi.
Au fil du temps, le CADEB est devenu un interlocuteur privilégié de la CCBS, des communes et des pouvoirs publics. Il bénéficie en effet d'une bonne représentativité territoriale et de compétences dans les domaines les plus variés. Pour aller encore plus loin, le CADEB invite tous ceux qui le souhaitent – associations, experts – à mettre leur connaissance du terrain et leurs compétences au service de la réflexion et de l'action collective. C'est ainsi que la devise du CADEB peut prendre tout son sens: « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Enfin, jouons collectif entre élus et associations, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement. Inventons ensemble les formes de concertation à la hauteur des enjeux. Le travail en commun entamé avec la CCBS va dans le bons sens. Cette « co-production » élus - associations ne pourra qu'être profitable à notre Boucle de Seine.

Le Bureau du CADEB

CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement
sous le numéro 04-033 DUEL – SIREN 484 499 009
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : cadeb78@wanadoo.fr
Site Internet : www.cadeb.org

Activités du CADEB

Mars 2009

- Mardi 3 : Rencontre avec M.Yannick Boëdec, Maire de Cormeilles en Parisis.
- Mardi 3 : Assemblée générale de Réseau Vélo 78.
- Jeudi 5: réunion du SPI vallée de Seine.
- Samedi 7 : assemblée générale du CADEB (voir en page 3).
- Mardi 10 : Assemblée générale de l'association des Dix Arpents à Sartrouville.
- Lundi 16 : Conseil d'Yvelines Environnement.
- Mercredi 18 : Conseil communautaire de la CCBS, à Houilles.
- Lundi 23 : Rencontre avec la SNCF Paris Saint-Lazare, à Sartrouville (voir en page 5).
- Mercredi 25 : Conseil du CADEB, à Sartrouville.

Avril 2009

- Du mercredi 1 au mardi 7 avril: semaine du développement durable au Vésinet (voir en page 7).
- Jeudi 2: commission accessibilité de la CCBS, à Houilles.
- Samedi 4: Assemblée Générale d'Ile de France Environnement.
- Vendredi 10: rencontre avec RTE sur l' aménagement de la liaison électrique 225.000 volts dans la Boucle.
- Mardi 14: réunion de la commission consultative sur la station d'épuration de seine Aval, en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye.
- Jeudi 23: réunion à Versailles avec le Conseil général des Yvelines sur le projet de voie nouvelle départementale RD 121 (voir en page 4).
- Jeudi 30: Comité local des transports de la CCBS, à Houilles, sur le réseau « Bus en Seine ».
- Jeudi 30: réunion de la commission consultative de la CCBS, à Chatou, sur le projet de piscine intercommunale à Sartrouville.

Agenda associatif

- Samedi 16 mai: Découverte de la Seine et de ses berges à Sartrouville, dans le cadre de la fête de la nature. Avec le Comité du Vieux Pays, Seine Vivante et la ville de Sartrouville. Rendez-vous à 9h face à la MJC, 22 quai de Seine.
- Samedi 16 mai: grande manifestation conjointe « Flins sans F1 » et « sauvons les Yvelines », avec le soutien du CADEB.
Rendez-vous à 14h à Versailles , avenue de Paris, devant le château.
- Dimanche 17 mai: 11ème Fête du quartier des Dix Arpents à Sartrouville, avec l'association des Dix Arpents. Brocante, animations musicales, pique-nique… de 7h à 19h, parking Dijou.
- Dimanche 17 mai: la forêt de Maisons-Laffitte à bicyclette, dans le cadre de la fête de la nature. Association des riverains du quartier de la mairie à Sartrouville. Rendez-vous à 9h 15 derrière la Mairie de Sartrouville au rond-point Alfred Foulon/Palis.
- Dimanche 17 mai, Place des Charmettes, au Vésinet. Vide grenier de 8 h à 18 h, organisé par le Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet.
- Dimanche 17 mai: Fête de la jeunesse sur l'île des Impressionnistes à Chatou, de 10h à 19h. Forme 21 et Seine Vivante y tiennent un stand.
- Dimanche 31 mai : fête du quartier du Val, à Sartrouville . Brocante, animations. Rue Pierre Brossolette. Association « le Val et Vous ».
- Samedi 6 juin: journée du développement durable, avenue de Longueuil, à Maisons-Laffitte. Le CADEB et Réseau Vélo 78 seront présents sur un stand.
- Samedi 6 juin; journée de formation sur l'élaboration des documents d'urbanisme, organisée par Ile de France Environnement.
- Dimanche 7 juin: élections européennes.
- Dimanche 7 juin: Convergence. Promenade cycliste jusqu'aux Invalides à Paris. Plusieurs points de rendez-vous dans la Boucle. Avec Réseau Vélo 78.
- Samedi 13 juin : repas de quartier au Lycée Jules Verne. Association des riverains du quartier de la mairie.
- Dimanche 14 juin : salon du livre pour la jeunesse, au parc du Dispensaire, avec le comité du Vieux pays et la ville de Sartrouville .
- Dimanche 21 juin, Fêtes musicales de la Marguerite, sur le site des Ibis, au Vésinet, avec le Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet, dans le cadre des pique-niques animés des Yvelines. Programme sur le site de la ville.
- Dimanche 28 juin : fête de la lavande sur le site de Seine Aval (station d'épuration d'Achères). Animations et cueillette gratuite de lavande.

Pour toutes ces manifestations, des renseignements complémentaires figurent sur le site du CADEB: www.cadeb.org

Adhésions au CADEB

Associations*:* L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil du CADEB.

Individuels: la règle est l'adhésion au travers d'une association membre. A défaut, les adhésions individuelles directes sont acceptées

Bulletin d'adhésion 2009

Nom …….. Prénom ……
Adresse ……..
……
Tél:…….. Courriel: ……...

Je demande à adhérer au CADEB et verse ma cotisation de 10 euros .
A retourner à:
CADEB 130 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Le CADEB en assemblée générale

Dans la vie d'une association, l'assemblée générale est toujours un moment important. Celle de cette année n'a pas dérogé à la règle. En voici un compte-rendu succinct.

L'assemblée générale annuelle du CADEB s'est tenue le samedi 7 mars . La participation a été à la hauteur de nos attentes, avec quatorze associations sur quinze représentées par un ou plusieurs de leurs membres, la dernière ayant donné pouvoir. Plusieurs invités associatifs nous ont fait l'amitié de leur présence, et notamment des représentants de l'UFC que Choisir, Ile de France Environnement, Réseau Vélo 78, Nature en partage et Un Toit pour Tous.

Trois nouveautés ont marqué cette assemblée annuelle:

- Le lieu: notre réunion s'est tenue à la maison du Parc départemental de l'Epinoche, aimablement mise à notre disposition par le Conseil Général des Yvelines.
- La date: traditionnellement les assemblées avaient lieu un soir de semaine. Cette année, nous avions retenu un samedi matin. Cet horaire a donné satisfaction.
- L'invitation d'élus: pour la première fois, des élus ont été invités à notre Assemblée Générale, après la partie statutaire.

L'Assemblée statutaire

La réunion a commencé par la présentation du rapport d'activité sous forme d'un diaporama. Dans ce cadre chaque association a eu l'occasion de présenter succinctement son action.

Le rapport a été adopté à l'unanimité. Il est disponible sur le site Internet du CADEB.

Le trésorier a ensuite présenté le rapport financier qui fait apparaître des recettes pour 1000 euros et des dépenses pour 972 euros. Il a été adopté à l'unanimité.

L'assemblée s'est terminée par l'élection du Conseil avec un siège pour chacune des associations membres et un pour les adhérents directs.

L'intervention des élus

La réunion s'est poursuivie avec la participation de Jean-François Bel, Maire de Montesson, et Vice-président du Conseil Général et de Robert Varese, maire du Vésinet, Vice-président de la Communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS) en charge du développement durable.

Deux sujets ont été abordés par Jean-François Bel:

- Le devenir de l'activité maraîchère dans la Plaine et l'action des élus pour la préserver et la développer.
- Le fonctionnement et les objectifs des commissions extra municipales « environnement » et « urbanisme » avec la participation des associations d'environnement.

De gauche à droite: J-F Bel et R. Varèse

Robert Varese pour sa part a rappelé sa sensibilisation de longue date aux questions environnementales. Il a ensuite montré comment sous son impulsion la ville du Vésinet appliquait de manière concrète les principes du développement durable. Enfin, il a indiqué les sujets actuellement en cours d'étude à la CCBS en matière de développement durable.

Après un temps consacré aux questions des participants, la réunion s'est terminée par un pot de l'amitié … et la traditionnelle photo-souvenir!

Jean-Claude Parisot
Secrétaire général du CADEB.

Le CADEB fait le point sur la voie nouvelle départementale RD 121

A sa demande, le CADEB a été reçu par les services du Département des Yvelines pour faire un point sur l'avancement du dossier de la voie nouvelle départementale. La réunion s'est tenue le 22 avril 2009 en présence de M. Jean-Marie Tetard, Vice-président du Conseil général des Yvelines en charge des déplacements. La délégation associative était composée de membres du bureau du CADEB et de Réseau Vélo 78, ainsi que de plusieurs représentants d'associations membres du Collectif impactées par le projet. Les communes de Sartrouville et de Montesson étaient également représentées .
Un compte-rendu de cette réunion sera établi.
La prochaine Lettre du CADEB s'en fera l'écho.

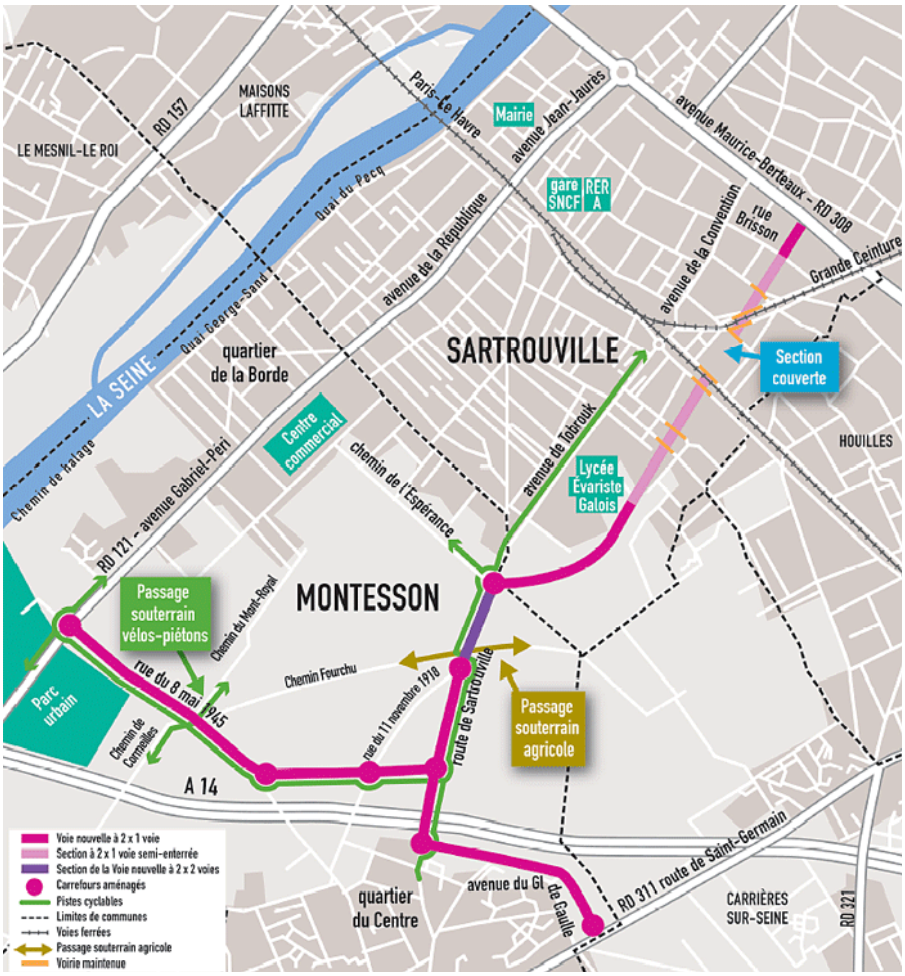

Bénévoles, déduisez vos frais

Les bénévoles engagent souvent des frais dans le cadre de leur activité associative sans se les faire rembourser, afin de ne pas grever les comptes de leur association. Les montants en jeu finissent par ne pas être négligeables.
Il existe une possibilité d'en réduire l'impact . C'est de demander une réduction d'impôt. En effet, fiscalement, les frais dont le bénévole ne demande pas le remboursement sont assimilés à un don au profit de l'association dont il est membre.
Voici quelques précisions:pour bénéficier de cette disposition.

- Les associations doivent avoir pour objet social la défense de l'intérêt général.: les associations d'environnement rentrent explicitement dans cette catégorie.
- Tous les frais sont concernés : téléphone, fournitures, déplacements, indemnités kilométriques (selon barème spécifique: 0,292 euros par km parcouru en 2008) à condition qu'ils concourent strictement à la réalisation de l'objet social et qu'ils soient justifiés. Bien évidemment, seuls les frais non remboursés par l'association sont pris en compte.
- L'association est tenue de délivrer un reçu au bénévole, en y indiquant le montant du don effectué du fait de la renonciation au remboursement des frais.
- La réduction d'impôt s'obtient en reportant le montant du don sur la déclaration de revenus (rubrique : " autres dons "). La réduction est égale à 66% des frais engagés, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Le reçu doit être joint à la déclaration de revenus, sauf si elle est effectuée par voie électronique (dans ce cas, il faut indiquer sur la déclaration l'identité de chaque organisme bénéficiaire, et le montant des versements; les reçus doivent être conservés pendant 3 ans).
- La comptabilité de l'association doit enregistrer en dépenses les frais non remboursés et en recettes le montant du don.

Bien évidemment, la réduction d'impôt ne concerne que ceux qui sont imposables, ce qui n'est pas le cas de tous les bénévoles!

Pour en savoir plus, prenez contact avec le trésorier du CADEB : Patrick Bayeux 06 08 21 72 34 ou par mail : cadeb78@wanadoo.fr

La SNCF à l'écoute de ses riverains

Entre les riverains et la SNCF, c'est parfois l'incompréhension qui prévaut ainsi que la recherche désespérée du bon interlocuteur. Pour bien se comprendre, il faut d'abord se connaître, apprivoiser les langages, savoir qui fait quoi. Tel était l'objectif de cette première rencontre organisée par le CADEB entre des dirigeants associatifs de Houilles, de Carrières sur Seine, de Sartrouville et deux représentants de la SNCF de Paris Saint-Lazare.

La réunion s'est tenue dans l'îlot SNCF, cette bande de terrains coincée entre les voies de la grande ceinture et les voies SNCF-RER au pied du poste d'aiguillage à Sartrouville. Nos interlocuteurs étaient Pascal Le Menn, correspondant élus-associations et Stéphane De Paris, Directeur-adjoint de l'Infrapôle Paris Saint-Lazare.

Pouvez-vous nous préciser votre domaine de compétence ?
L'Infrapôle de Paris Saint-Lazare assure la maintenance des voies, de la signalisation et des caténaires sur tout le réseau au départ de cette gare. Sa mission est de permettre aux trains (voyageurs – fret) de circuler en toute sécurité. En revanche, l'Infrapole ne gère pas la circulation des trains, qui dépend de Transilien (les TER d' Île de France), des Grandes Lignes, du Fret SNCF ou d'opérateurs privés (le fret est "libéralisé"). Depuis 1997 c'est RFF (Réseau Ferré de France) qui est propriétaire de toute l'infrastructure ferroviaire française (à l'exception des gares). En pratique, c'est la SNCF qui dans le cadre d'une convention avec RFF, assure la maintenance et l'entretien courant de toute l'infrastructure ferroviaire. 800 agents assurent cette mission à l'Infrapôle Paris Saint-Lazare.

Comment réduire le bruit ferroviaire, principale nuisance mise en avant par les riverains ? (Le secteur de la gare de Sartrouville, est classé " point noir du bruit ")
Il existe diverses possibilités :

1 Souder les rails : réalisée sur des longueurs de plusieurs centaines de mètres, cette technique apporte une amélioration sensible. Mais elle ne peut s'appliquer, ni dans les zones d'aiguillages, ni avant les ponts, où des dispositifs de dilatation sont indispensables, ce qui est le cas dans le secteur que vous indiquez. Pour atténuer le bruit, les joints sont vérifiés régulièrement - avec ajout de matière ou remplacement selon leur état – et nous complétons le ballast avec des cailloux sous les appareils de voie pour réduire les claquements.

2 Les murs anti-bruit: ces aménagements sont réalisés par RFF – Maitre d'ouvrage.

Stéphane De Paris (premier en partant de la droite) et Pascal Le Menn (3ème en partant de la droite) avec la délégation du CADEB, après la réunion du 23 mars

3 Des trains moins bruyants, car plus légers : ce sera le cas du nouveau train (le francilien) qui sera mis en service progressivement à partir de 2013. En revanche, rien n'est prévu pour les trains de fret.

Peut-on améliorer l'entretien des talus ?
Couper la végétation en bord de voie est une nécessité pour éviter l'envahissement et des départs de feux (ça arrive encore). La taille des talus est mécanisée : les engins coupent au ras du sol et broient les végétaux qu'ils laissent sur place. Les résidus sont biodégradables et constituent un paillis qui limite la repousse. Nous réduisons l'usage des désherbants et nous utilisons des produits moins nocifs mais moins efficaces.

Les riverains demandent des écrans végétaux, notamment près du pont de Maisons-Laffitte là ou une clôture vient d'être installée.
Ces questions sont traitées au cas par cas. en préalable, il nous faut d'abord savoir et rechercher si ces terrains appartiennent à la ville ou à RFF.

Les riverains se plaignent du manque de propreté le long des voies. Exemples : aux abords de la gare de Houilles - rue du Pas de la Mule à Sartrouville, dans le quartier des Richebourgs, avec des dépôts sauvages liés au mauvais état de la clôture en ciment.
Il est utile que des associations telles que la vôtre nous signalent des points particuliers à traiter. D'une manière générale, il est prévu un ramassage annuel des déchets et détritus, qui est effectué manuellement (pas d'aspiration).

Peut-on améliorer l'aspect des ponts, tels celui de la gare de Sartrouville, et des murs de soutènements ?
Ces ouvrages sont vérifiés annuellement (un Procès Verbal est établi) et une inspection détaillée a lieu tous les 5-6 ans. Celle-ci peut conclure à la nécessité d'investissements à réaliser. En revanche, il n'y a pas de budget pour l'entretien "esthétique". Les communes sont autorisées après avis technique de la SNCF ou de RFF à effectuer des travaux d'embellissement, comme ceux que vous évoquez, à condition que les ouvrages restent accessibles pour l'entretien.

En conclusion ?
Le réseau francilien est totalement saturé, ce qui explique certaines difficultés actuelles.

Compte-rendu établi par le CADEB

Carrières sur Seine: des jardins familiaux pourraient voir le jour dès 2009.

Le projet de jardins familiaux dans cette commune de la Boucle date de 2007. Il est porté par une association dynamique et motivée, qui devrait bientôt rejoindre le CADEB. C'est un dossier à rebondissements multiples. Le projet semblait bien avancer mais tout a été remis en cause suite au changement de municipalité en mars 2008. Après un an d'étude du dossier et de réflexions, un projet alternatif se dessine, reposant sur une mise en route en deux temps.

L'association « Nature en partage » a depuis mai 2007 déposé les statuts, défini un règlement intérieur, et une charte pour un projet de création de 40 parcelles de 120 à 150 m2 chacune.

La promesse d'attribution à titre gratuit d'un terrain de 6600 m2 situé route de Montesson avait été obtenue.

Lors d'un rendez-vous le 20 Avril 2009, en présence de Monsieur le Maire, la nouvelle équipe municipale, nous rassure en indiquant que le projet de jardins familiaux, s'inscrit dans la démarche de la municipalité, mais préfère une autre localisation.

Ces jardins pourraient se situer en bordure de Seine, à la hauteur du collège des Amandiers.

La ville de Carrières a entamé l'acquisition de terrains. Une coulée verte est prévue, qui intégrera une aire ouverte aux « grands jeux ».

Dans cette zone, une surface équivalente nous est proposée.

Comme cette opération risque de prendre plusieurs années, et dans l'attente de concrétisation d'un projet durable, la Municipalité exprime son accord pour que l'Association installe des parcelles de jardins dépourvues d'infrastructure telle que cabanons ou clôture, sur des terrains à défricher notamment au Nord de la ville sur des parcelles abandonnées.

Malgré quelques inquiétudes formulées par l'association telles que l'éloignement et la sécurité, nous acceptons cette solution qui pourrait prendre forme dès 2009.

Michel Lefevre Président
Gérard Moulin Administrateur

Le Président de l'association « Nature en partage », Michel Lefevre (à droite sur la photo) , en compagnie d'Alex Ballot, lors des portes ouvertes aux jardins de Sartrouville en juin 2008.

Association : AJFCS Nature en Partage.
Siège Social : Carrières Info Services
25 Route de Chatou
78420 Carrières sur Seine
Tél : 06.13.58.12.04

Jardins de Sartrouville: changement de présidence et répit pour les terrains

Au premier rang, de gauche à droite: Martine Rol et Chantal Chagnon, lors des portes ouvertes de juin 2008.

Martine Rol, Présidente de Natur 'Ville depuis sa création et animatrice de l'association depuis près de douze années, a décidé de cesser ses fonctions au sein du conseil. Le CADEB rend hommage à sa persévérance et son engagement en faveur d'une gestion associative des jardins familiaux de Sartrouville. Elle est remplacée à la présidence par Chantal Chagnon, active au sein de l'association depuis de nombreuses années. Nous lui souhaitons pleine réussite dans son action, à un moment crucial pour le devenir de Natur'ville. En effet les terrains sur lesquels l'association exerce son activité appartiennent au Département des Yvelines et sont situés sur le parcours de la future voie nouvelle départementale RD 121. Même si un répit est, semble-t-il, accordé jusqu'à fin 2010, il faudra bien quitter les lieux et s'implanter sur un nouvel emplacement pour la saison 2011. Les contacts se poursuivent avec la municipalité de Sartrouville pour trouver une solution satisfaisante.

Le Bureau du CADEB

Une première au Vésinet: la semaine du développement durable.

Le projet était ambitieux: il s'agissait de mobiliser les habitants toute une semaine sur le développement durable (1). Ce projet municipal - une première dans la Boucle - a été mené à bien par Michel Potier, Maire adjoint chargé du développement durable, du site et de l'environnement. Le CADEB et plusieurs associations membres y ont participé. Voici leurs réactions.

Cette manifestation nationale créée à l'initiative du Ministère du Développement Durable a été l'occasion pour la ville du Vésinet d'organiser ces journées, pour la première fois, en partenariat avec des associations impliquées et agissant pour la protection de l'environnement.

Grande diversité des thèmes

Les thèmes de ces journées ont porté sur :

- La découverte du patrimoine végétal: visites commentées (les arbres et pelouses, la faune et la flore des bords de Seine, le site naturel de la Lyonnaise des Eaux)
- L'animation pédagogique sur la consommation durable auprès des élèves encadrés par des professionnels de l'environnement, nettoyage des rivières,
- Les promenades découvertes à vélo par l'association " Réseau Vélo 78 "
- La consommation diététique et santé avec la participation des commerçants.
- Les économies d'énergie et les énergies renouvelables, les bons réflexes éco citoyens dans la maison (exposition de la maison économe de l'ADEME)
- L'empreinte écologique: quel type de consommateur êtes-vous ?
- Une journée de conférences sur les thèmes: développement durable, énergie, climat, eau, ondes électromagnétiques; leur impact sanitaire, le désherbage chimique.
- La tenue de stands par diverses associations, sous forme d'exposition, pendant toute la semaine..

Le stand du CADEB a présenté l'éventail des activités des associations du collectif telles que: Seine Vivante, (protection de nos ressources aquifères, berges de Seine, biodiversité), AEB (attentif au nouveau projet d'éco-quartier sur le parc Impérial du Vésinet), Réseau vélo 78, (promenades et circulations douces),

Pour le CADEB, c'était également l'occasion d'expliciter les actions menées auprès des élus de la CCBS afin de les sensibiliser à la réflexion des associations sur les projets d'aménagement des communes de la boucle de Montesson.

Crédit photographique: Nicolas Thouvenin - mairie du Vésinet

Le stand du CADEB pendant l'exposition

A noter également le stand mitoyen du Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet qui œuvre par ses multiples actions à la préservation environnementale de la ville parc du Vésinet depuis sa création. (Cette association membre du CADEB fêtera ses cent ans en 2011).

Un bilan globalement positif

Quel bilan tirer de cette semaine du Développement Durable?

La fréquentation quotidienne des stands n'a attiré que peu de visiteurs, y compris le week-end, et ce malgré la forte médiatisation nationale de l'événement. Les braderies ont une meilleure audience…

A noter cependant, l'intérêt du public pour les conférences thématiques du samedi 4 avril, la maison économe, l'engouement des jeunes à suivre les journées pédagogiques (consommation durable, découverte de la faune et de la flore, …)

Pour le CADEB, même si l'exposition n'a pas suscité une grande affluence, les contacts ont été constructifs. Le public cherche à mieux connaître et comprendre nos activités et nos objectifs dans le domaine du développement durable.

Nous avons collecté les adresses " e-mail " des visiteurs désireux de recevoir la lettre du CADEB ce qui élargit notre audience. Si l'on ne peut parler réellement de prise de conscience pour le développement durable, il y a un début de sensibilisation sur ce thème.

En plus de son intérêt pour le public, cette manifestation a eu le mérite de faire travailler ensemble les élus, les services de la commune et les associations.

Il est prévu de renouveler l'opération l'an prochain, avec des améliorations tenant compte des enseignements de la première édition.

Gérard Attias
Administrateur d'AEB (Aménagement et Environnement de la Boucle)

Jacques Firmin
Administrateur du syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet
Vice—président du CADEB

(1) Développement durable: selon le rapport Brundtland (ministre Norvégien 1987), *"le Développement Durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"*

Trame verte et bleue: un nouvel outil pour la biodiversité.

Le concept de Trame Verte et Bleue (TVB) est né lors du Grenelle de l'environnement. Connu dans les autres pays européens sous le nom de « réseau écologique », il va devenir très rapidement en France une réalité incontournable. C'est l'outil central pour la protection de la biodiversité. Le CADEB proposera sa prise en compte dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration dans notre boucle de Montesson.

Il est possible de le définir comme un ensemble de zones naturelles terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) suffisamment proches et reliées, où les espèces végétales et animales peuvent facilement passer de l'une à l'autre et ainsi se propager et interagir; ces TVB ont pour principal effet la préservation et le développement de la biodiversité (1) en permettant le bon fonctionnement des écosystèmes (2) qui seront alors à même de s'adapter globalement au changement climatique.

Enrayer la perte de la biodiversité

Leur mise en place en France répond aux préoccupations grandissantes concernant la crise de la biodiversité, qu'il s'agisse de la disparition d'espèces animales ou végétales, ou des conséquences des changements climatiques. D'ailleurs déjà en 1992 à Rio la Convention sur la Diversité Biologique avait identifié la destruction et la fragmentation des habitats naturels comme la première cause d'érosion actuelle de la biodiversité.

Le projet de Loi dit « Grenelle 1 » adopté par le sénat le 10 février 2009 indique dans son Article 21 :

« L'État se fixe comme objectif la création, d'ici 2012, d'une trame verte constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés.

Leur élaboration associera l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. L'élaboration de la trame bleue s'effectuera en cohérence avec les travaux menés par les commissions locales de l'eau.

Leur pilotage s'effectuera dans chaque région en association étroite avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'État.

Les modalités de leur prise en compte par les documents d'urbanisme, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les schémas d'infrastructures, la fiscalité locale et les concours financiers de l'État seront précisés à l'issue d'un audit qui aboutira avant fin 2009.

À cet effet, l'action des conservatoires d'espaces naturels sera confortée par une reconnaissance spécifique. »

La Seine à Montesson, futur élément d'une trame bleue

Inventorier les foyers de biodiversité

Pour créer une trame verte et bleue, il est nécessaire de commencer par l'inventaire des « zones noyaux ». En tant que composantes d'un réseau écologique ce sont des foyers de biodiversité qui assurent les conditions environnementales propres à la sauvegarde d'écosystèmes, d'habitats et de populations végétales et animales.

Dans la boucle de Montesson et à proximité, plusieurs zones noyaux peuvent déjà être cités : l'étang de l'Epinoche, les bassins d'infiltration d'eau de Croissy-Le Pecq, la réserve régionale de la Noue et du Clos de la Salle au Mesnil-le-Roi, la forêt de Saint-Germain. Il existe aussi des espaces ouverts prêts à être valorisés par la réalisation d'une TVB : la plaine de Montesson, la ville parc du Vésinet, la Seine, ses îles et ses berges (dont quelques sites ont été déjà renaturés à Croissy grâce au génie végétal), le parc de la Jonchère à Bougival. Tout cela représente une intéressante base pour la TVB qui devrait apparaître dans le futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) lancé récemment par la Communauté de communes de la boucle de Seine (CCBS).

Jean-Pierre Genestier
Président
Seine Vivante

(1) Biodiversité: La diversité biologique ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent.

(2) Un écosystème comprend un milieu, les êtres vivants qui le composent et toutes les relations qui peuvent exister et se développer à l'intérieur de ce système.

Aménagement de berges au Mesnil : beaucoup d'interrogations.

Des travaux sur les berges viennent d'être effectués au Mesnil le Roi. Réalisés par le nouveau syndicat départemental, ils suscitent beaucoup d'interrogations de la part de l'association Seine Vivante.

Depuis peu un nouveau syndicat départemental est né, le SMSO « Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise ». Il fait suite au SIVS « Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine » dissous en 2007; il se compose d'environ 50 communes et du Conseil général, et a pour mission première la protection, la restauration et la mise en valeur des paysages et de l'environnement des berges de la Seine et de l'Oise. Il assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements. Un article paru dans la dernière « Lettre du Mesnil-le-Roi » informe sur les travaux d'aménagement de berges qui viennent d'être réalisés. Il y est indiqué que le SMSO a retenu comme site prioritaire le linéaire du Mesnil-le-Roi pour valoriser la qualité du potentiel écologique.

Les travaux qui viennent d'être faits par le SMSO concernent 200m de berges au droit du Bois du Clos de la Salle où il y a des risques pour les promeneurs et avec la présence d'une conduite de gaz le long du haut de berge.

De multiples questions

Seine Vivante est allé sur le terrain pour se rendre compte « de visu » de la situation. Voici ses interrogations:

- Un déboisement total pour les gros et moyens arbres a été fait sur ce linéaire; l'article dit qu'ainsi « La dégradation de la crête de berge se trouve stoppée ». En coupant des gros arbres on peut effectivement éviter que leur chute éventuelle n'emporte une partie de la berge, mais sur une berge dégradée il faut, nous semble-t-il, mettre en œuvre des techniques végétales adaptées à chaque portion de linéaire et ne pas seulement couper des arbres.
- De fait, seule la partie horizontale en bord de Seine, sorte de petite plage au pied de la berge, a été traitée (plantations de saules et arbres fixés au sol); dans les travaux habituels de réhabilitation de berges dégradées on prend en compte l'ensemble de la pente depuis l'eau jusqu'au haut de la berge.
- Des boutures de saules ont été plantées sur cette partie horizontale au ras de l'eau. Or en général sur les parties sans talus on utilise plutôt des hélophytes (plantes dont les racines se développent dans un substrat gorgé d'eau alors que leur système reproducteur et végétatif reste hors de l'eau) sous diverses formes : fascines, boudins, plantations, … . Exemple de quelques hélophytes couramment utilisées : iris des marais, massette à larges feuilles, roseau commun, les Carex. Les saules sont plutôt utilisés sur les pentes, et sans oublier les ensemencements qui empêchent le développement de plantes indésirables pendant la reprise des végétaux (fétuque, agrostide, pâturin, Vulpin des prés, Phalaris faux-roseau, Lotus, trèfle, Luzerne, Achillée millefeuille, plantain). A ce sujet voir le Guide VNF « Application des techniques végétales pour la protection des berges des voies navigables »
- Pourquoi le SMSO n'organise-t-il pas les travaux d'aménagement de ce linéaire de la manière habituelle : après la phase diagnostic, phase de conception par un bureau d'étude compétent, puis phase de réalisation par une entreprise en capacité de réaliser des travaux de génie végétal.

Un exemple de l'aménagement des berges au Mesnil-le-Roi

Ces étapes ont-elles été respectées, et les éléments techniques sont-ils consultables en toute transparence ?
On reste très interrogatif sur le sens et la pérennité de ces interventions apparemment expérimentales. Souhaitons qu'à l'avenir les aménagements de berges soient, sous la houlette du SMSO, réalisés dans les règles de l'art.

Jean-Pierre Genestier
Président
Seine Vivante

La plaine de Montesson: une chance pour les habitants de la Boucle

Que peuvent dire les associations sur l'avenir de la Plaine? Comment s'organiser pour répondre à cette question? Anne Charrière, membre de Seine Vivante, expose la démarche retenue par le CADEB, à l'issue de l'Assemblée générale. Elle appelle toutes les bonnes volontés à y participer.

Les habitants de la Boucle ont la chance d'avoir au sein de leur territoire un grand espace naturel et agricole, à proximité immédiate de Paris et de la Défense : **la plaine de Montesson**.
D'un seul tenant et située essentiellement sur Montesson, elle déborde aussi sur Sartrouville et sur Carrières sur Seine.

Espace exceptionnel

La Plaine comprend pour une part des terres en friche, recouvrant d'anciennes sablières, destinées à agrandir les surfaces d'espaces verts urbains existants, et pour une autre part, des terres cultivées produisant 14% des salades consommées, et près de 40% des salades produites en région Île-de-France ainsi que, depuis peu, un espace de jardins familiaux.
Une telle surface dédiée à l'agriculture péri-urbaine est exceptionnelle en région parisienne.
Edgar Pisani a encore dit ce lundi 4 mai 2009 sur France Culture :
"aujourd'hui s'annonce le temps de l'agriculture". Car, selon lui, c'est par l'agriculture et l'environnement que l'on pourra trouver un moyen de redonner du travail aux hommes.
La plaine de Montesson est d'autant plus précieuse que 2% seulement de la nourriture de l'Ile-de-France est produite localement, le reste devant être acheminé de loin, avec autant d'utilisation de routes et de carburant.
Autre atout d'une telle plaine, son potentiel de **trame verte et bleue**, offrant la perspective d'une préservation et d'une restauration de la biodiversité, là où des décennies de relative ignorance des enjeux du développement durable l'ont tout de même fragilisée.

Une étude et des propositions associatives

C'est pourquoi le CADEB et Seine Vivante se proposent d'établir un état des lieux, qui mette en évidence les menaces pesant sur cet espace et, parallèlement, de déterminer les atouts à faire valoir dans une optique de développement durable et d'agenda 21 de la Boucle.
Une telle étude apportera des éléments qui pourront enrichir les débats à l'occasion de la réalisation de documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à l'échelon des communes et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) à l'échelon de la Boucle.
Elle nécessitera l'apport de tous ceux qui ont des connaissances sur la question : particuliers, associations, services administratifs, entreprises, etc.
Ainsi avons-nous déjà reçu un très bon accueil au service d'urbanisme de la ville de Montesson pour la consultation du SDBM (Schéma Directeur de la Boucle de Montesson) et du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France).
De même, les associations sur l'histoire de la Plaine ou des propriétaires de la Plaine détiennent une mémoire précieuse du passé et de l'évolution de la Plaine, qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre la situation actuelle, et aller vers le futur.
Une étudiante en architecture de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris avait choisi de travailler sur ce même thème, et nous a proposé d'échanger nombre d'informations. Elle nous a déjà fourni des plans obtenus à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU IdF) et en dessinera d'autres. Car les contours de la Plaine varient beaucoup avec le temps et il est important de repérer visuellement les différents usages de la Plaine et leur modification au fil des documents d'urbanisme.
L'étude de la Plaine de Montesson est donc un travail que le CADEB et Seine Vivante souhaitent mener avec tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de la Plaine. Cet objectif nécessitera de donner régulièrement des informations sur l'avancée de cette étude et de trouver les moyens pratiques de mise à disposition et d'échange dans un état d'esprit de co-construction.

La Plaine et ses champs de salade

La plaine de Montesson, vue depuis la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, avec en arrière plan les tours de La Défense.

Anne Charrière
Membre de Seine Vivante

Trop de nitrates dans les Yvelines

C'est ce qui ressort d'un rapport officiel de la très sérieuse Direction de l'Agriculture des Yvelines. C'est pourquoi l'Etat propose un nouveau plan, le 4ème, pour tenter d'enrayer la dégradation constatée. Le CADEB et Seine Vivante saluent l'initiative mais trouvent les propositions trop timides.

« *Le département des Yvelines (…) fait l'objet d'une agriculture intensive caractérisée par la prépondérance des grandes cultures. Cette activité nécessite des pratiques de fertilisation qui présentent des risques importants de fuite de nitrates dans les eaux. D'ailleurs, la qualité des eaux dans les Yvelines est jugée préoccupante, en particulier pour les eaux souterraines. En effet, leurs teneurs en nitrates sont fréquemment au dessus de seuils de potabilité de 50 mg/l.* », indique le rapport officiel.

C'est ce qui a conduit à classer l'ensemble du département en « *zone vulnérable* ». Toutefois, les zones de captage étant protégées, l'eau du robinet reste potable. Le principal risque de l'excès en nitrates est l 'eutrophisation, c'est-à-dire une prolifération végétale excessive des eaux de surface qui se manifeste notamment par les phénomènes de marées vertes ».

Le 4ème programme vise à enrayer la dégradation de la situation. Il contient deux mesures phares:

1 La mise en place de bandes enherbées ou boisées le long des cours d'eau, destinées à capter les nitrates.

2 Le maintien d'une couverture végétale sur les sols en automne , en y implantant des cultures qui piègent les nitrates, notamment la moutarde et le colza.

Le CADEB est sceptique sur l'efficacité réelle de ce 4ème plan d'action, sachant que les trois premiers n'ont pas apporté les résultats escomptés. « *L'approche pragmatique qui a prévalu (le scénario a été négocié avec les différentes parties impliquées) porte en elle ses limites.* » En effet, beaucoup de concessions et de dérogations ont été accordées: le plan se compose principalement de « conseils » et de « précautions à prendre». Seront-ils effectivement suivis sur le terrain , s'interroge le CADEB? « *Face aux enjeux, des mesures plus contraignantes auraient été souhaitables et... plus efficaces si les pouvoirs publics avaient la volonté et les moyens de les faire appliquer* " conclut le CADEB dans ses observations transmises en Préfecture dans le cadre de la consultation du public.

Pour Seine Vivante, le constat est identique. « *Là où nous avons mis 20 ou 30 ans pour détériorer de façon nette la qualité des eaux profondes, par quel miracle reviendrions-nous au bon état des eaux en 2021 ou même 2027; il faudra plus de 20 ans ou plus de 30 ans et encore…* »

Seine vivante pointe du doigt les pratiques agricoles qui ont conduit à la dégradation de la situation. Pour le Collectif, c'est clair: il faut changer ces pratiques. Il convient désormais de « *préserver les équilibres naturels sur tout le bassin versant de la Seine et de rétablir l'équilibre des écosystèmes, dont dépendent aussi les hommes..* »

Dans ses observations transmises en préfecture, Seine Vivante propose quelques mesures concrètes de nature à améliorer l'efficacité du 4e plan .

En voici quelques unes:

1 La réduction des quantités maximale d'azote contenues dans les effluents d'élevage épandus annuellement, y compris par les animaux eux-mêmes, et son calcul au niveau de chaque parcelle et non de l'ensemble de l'exploitation..

2 Une meilleure mesure des quantités d'azote restant dans les sols après culture, notamment en sortie d'hiver .

3 L'interdiction du brûlage des pailles, « non sens écologique (réutilisation de la matière organique) et énergétique (CO2) »

4 L'interdiction de la destruction chimique des couvertures végétales mises en place pour piéger les nitrates en automne.

5 L'interdiction de la surfertilisation (différence entre les besoins des cultures et les apports effectifs d'azote).

Jean-Pierre Genestier,
Président de Seine Vivante
François Aubrun
Chargé de mission CADEB

Crédit photographique: DDEA Yvelines

LE CADEB ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL
Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet: www.cadeb.org/

SIRET:484 499 009 000 13

Composition du Bureau

Présidente : Paulette Menguy
Vice Président : Alex Ballot
Vice Président Jacques Firmin
Secrétaire Général: Jean-Claude Parisot
Secrétaire : Gérard Moulin
Trésorier: Patrick Bayeux
Membre Jean-Pierre Genestier

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Yves Rambaud contact@aeb-parcimperial.fr Tél: 01 39 76 99 25.
Site Internet: :www.aeb-parcimperial.fr

Carrières Autrement
Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Mario Ostoréro jean-louis.verdure@wanadoo.fr Tél 01 39 14 88 11

Forme 21 (sensibilisation et communication sur le développement durable)
Jean-Yves Rebeyrotte forme21@club-internet.fr Tél:01 53 73 74 18
01 30 53 37 66

La Boucle Verte
Francis Bonnemason contact@laboucleverte.org Tél : 01 39 68 28 35
Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville
Nathalie Moneyron xarpents@gmail.com Tél : 01 39 13 44 83

Mieux Vivre à Montgolfier
Marc Aubrée assomvm@neuf.fr Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)
Chantal Chagnon andchagnon@wanadoo.fr Tél: 01 39 14 75 25
Site Internet: www.naturville.com/

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Sandrine Féron associationvaudoire@gmail.com Tél : 01 30 86 92 92

Recycl'Action (une alternative positive pour la réduction des déchets.)
Cathy Tizzoni ktix.tizia@wanadoo.fr
Site Internet: http://recycl-action.over-blog.com/ Tél: 06 60 38 43 82

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21
Site Internet:: www.arqm.asso.fr/

Seine Vivante
Jean-Pierre Genestier seine.vivante@yahoo.fr Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis sidslevesinet@noos.fr Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante: Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel
14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine.vivante@yahoo.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara Site: www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr